



La CIRGL, avec le soutien de l'UNHCR, fait un pas significatif vers l'éradication de l'apatridie dans la région des Grands Lacs

11 novembre 2020 - La Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) a fait un pas important vers l'éradication de l'apatridie dans la région des Grands Lacs alors que l'UNHCR marque le 6ème anniversaire de la Campagne Mondiale pour Eradiquer l'Apatridie d'ici 2024.

Lors de la réunion du Comité régional interministériel de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) qui s'est tenue à Brazzaville le 7 novembre 2020, le Plan d'action consolidé de la CIRGL sur l'éradication de l'apatridie dans la région des Grands Lacs a été validé par ses Etats membres.

Il y a trois ans, la CIRGL signait la Déclaration de Brazzaville sur l'éradication de l'apatridie dans la région des Grands Lacs ainsi que son Plan d'action régional 2017-2019. Avec l'entérinement de ce nouveau plan, la CIRGL dispose désormais d'un cadre commun plus ambitieux pour l'éradication de l'apatridie dans la région des Grands Lacs. Ce cadre comprend un nouvel objectif stratégique visant à garantir l'accès aux preuves d'identité juridiques telles que les documents d'identité nationaux, ainsi qu'un autre objectif spécifique visant à renforcer l'enregistrement universel des naissances afin de prévenir l'apatridie. Le plan d'action validé s'étendra jusqu'en 2024, conformément à la Campagne mondiale pour l'éradication de l'apatridie.

"Avec l'approbation de ce nouveau cadre programmatique régional, le Secrétariat de la CIRGL dispose d'un outil clé pour mettre en œuvre des actions visant à éradiquer l'apatridie en collaboration avec les États membres de la CIRGL avec le soutien technique de l'UNHCR pour les années restantes de la Campagne mondiale", a déclaré le Secrétaire exécutif adjoint de la CIRGL, l'Ambassadeur Yasir Mohammed. "En s'appuyant sur ce cadre commun sur l'apatridie, le Secrétariat de la CIRGL jouera un rôle de catalyseur pour stimuler la pleine mise en œuvre des 58 engagements pris par ses Etats membres et le Secrétariat de la CIRGL en octobre 2019 lors du Segment de haut-niveau sur l'apatridie tenu Genève ", a-t-il ajouté.

Un apatride est une personne qui n'a la nationalité d'aucun pays. L'apatridie touche des millions de personnes dans le monde et la région des Grands Lacs ne fait pas exception : des milliers de personnes vivant dans la région ne peuvent pas établir leur nationalité, ce qui a des conséquences dévastatrices sur l'exercice effectif de leurs droits fondamentaux, les laissant marginalisés et incapables d'accéder à des services tels que l'éducation et la santé.

"Nous nous félicitons de ce nouveau développement entrepris par la CIRGL qui est une indication claire de l'engagement de ses Etats membres dans la lutte contre l'apatridie", a déclaré Clémentine Nkweta Salami, Directrice du Bureau régional de l'UNHCR pour la l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique ainsi que les Grands Lacs, ajoutant que "l'enregistrement de l'état civil et des naissances est essentiel pour prévenir l'apatridie".

Depuis l'adoption de la Déclaration de Brazzaville en 2017, les Etats membres de la CIRGL ont fait des progrès importants vers l'éradication de l'apatridie dans la région des Grands Lacs, notamment la nomination et la formation de points focaux gouvernementaux sur l'apatridie dans chacun des douze Etats membres de la CIRGL, l'adoption de trois plans d'action nationaux pour mettre fin à l'apatridie (Sud-Soudan, République du Congo et RCA), la mise en place de comités gouvernementaux interministériels sur l'apatridie dans six pays (Rwanda, Kenya, République du Congo, République démocratique du Congo, Ouganda et Sud Soudan), et la publication d'une étude régionale sur l'apatridie pour les pays d'Afrique de l'Est (la moitié de la CIRGL) en 2018.

FIN